

## REGLEMENT DU JEU – CONCOURS DE PHOTOS

### «Où est l'Europe ?»

#### Préambule

Le joli mois de l'Europe permet de fêter l'Europe près de chez vous ! A chaque mois de mai, les associations, les entreprises et les institutions vous invitent à découvrir les diverses réalisations soutenues par l'Europe. En 2017, l'Europe fête en plus les 60 ans du Traité de Rome et les 30 ans d'Erasmus.

Dans le Perche, quels sont les liens entre la médiathèque de Mortagne-au-Perche, l'espace test agricole de Rémalard-en-Perche, l'implantation des bornes de recharges électriques, l'accompagnement pour un logement rénové...? Vous avez deviné...et oui c'est l'Europe !

Cette année, le Pays du Perche ornaïs, structure porteuse de programme LEADER 2020<sup>1</sup>, organise un concours de photos pour trouver des preuves de l'existence de l'Europe sur le territoire : Où est-elle cachée ?

#### Article 1. Objet du concours

Le Pays du Perche ornaïs organise un concours photographique intitulé « Où est l'Europe ? » du 9 au 29 mai 2017.

Votre photographie devra montrer **la présence européenne dans la vie quotidienne**. Elle permettra de faire découvrir des projets, des actions, des personnes, des labels, etc. liés à l'Europe sur le territoire du Perche.

Au total, 4 clichés seront sélectionnés et exposés en juin 2017 à la Médiathèque de Mortagne-au-Perche et publiés sur le réseau des médiathèques du Perche, les sites des Offices de tourisme et de la Maison du Parc naturel régional du Perche.

#### Article 2. Conditions de participation

##### Les candidats

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne de toute nationalité, de tous pays de résidence, et de tout âge, aux photographes professionnels ou amateurs.

Les photographies des membres du jury seront hors concours.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale écrite.

La participation est strictement nominative (un nom ou un pseudonyme).

Tout participant au concours accepte que sa photo soit diffusée par l'organisateur et ses partenaires (membres du jury) notamment sur certains leurs sites internet et leurs réseaux sociaux (Facebook, Instagram...), à titre gratuit. Si le participant est sélectionné, il accepte également que sa photo soit exposée dans un lieu public (médiathèques...) gratuitement.

---

<sup>1</sup> Consultation du programme et des activités sur le site [www.vivre-dans-le-perche.fr/leader/](http://www.vivre-dans-le-perche.fr/leader/)

## Les photos

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies. Elles devront être envoyées sous forme de fichier aux formats JPEG ou PNG. Pour avoir une qualité d'impression, il est souhaitable que les photos soient égales ou supérieures à 240 dpi.

Pour être admises au concours, les photos devront être des créations strictement personnelles. A ce titre, elles ne devront pas représenter une personne dont l'accord n'aurait pas été obtenu, représenter des marques ou objets protégés par des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle ou d'autres droits privés.

Les photographies présentant un aspect litigieux (diffamation, discrimination, pornographie, violence...) seront éliminées.

### Article 3. Inscription

Le concours se déroule du **mardi 9 mai 2017 à minuit jusqu'au lundi 29 mai 2017 à 23h59**.

Pour participer au concours, le candidat doit ajouter **un titre ou une légende** à sa photo dans son mail ou son post pour expliquer le lien avec l'Europe (exemples : « mon grand-père discutant en espagnol, sa langue maternelle » ou « lundi, c'est ravioli »). Puis, soit :

1. Envoyer la ou les photo(s)

Partager sa ou ses photos sur Instagram ou sur la page Facebook « Perch'sezam » avec le hashtag **#ouestleuropedansleperche**

2. Ou Envoyer par mail à **perchsezam@orange.fr**

Seules les participations respectant les conditions du présent règlement seront prises en compte dans le cadre de ce concours.

### Article 4. Palmarès

Le jury sera composé d'au moins un représentant du Pays du Perche ornaïs, d'un représentant si possible des offices de tourisme du Perche ornaïs, d'un représentant du réseau des médiathèques du Perche et si possible d'un partenaire ayant offert un lot.

Les photographies primées par le jury seront appréciées selon les critères suivants :

- le respect du thème
- l'originalité du cliché
- la qualité technique de la photo
- le plus grand nombre de « LIKE » par les internautes de Facebook et Instagram.

#### Les internautes de Facebook et d'Instagram

Sur les comptes Perch'sezam (Facebook et Instagram), les internautes peuvent voter en « *likant* » les photos qu'ils préfèrent, dès le lancement du concours jusqu'au 5 juin 2017 à 16h00. Un album photo sera créé sous le nom de « *#ouestleuropedansleperche* » et alimenté des photographies reçues régulièrement. Avant d'être affichées, les photos seront soumises à modération auprès du Pays du Perche ornaïs.

Le jury se réunira en juin et sélectionnera au moins 4 photographies qui seront exposées à la médiathèque de Mortagne-au-Perche. Il décernera aux participants des clichés sélectionnés les lots suivants :

- ✓ **1<sup>er</sup> lot** : un baptême de l'air avec l'Aéro Club de Mortagne-au-Perche pour 3 personnes maximum

Lots suivants : livres ou bon d'achat dans une librairie, un abonnement numérique « découverte » à la revue de presse Le Perche, un panier garnis de produits locaux, une visite conviviale du village St Pierre la Bruyère pour au moins 2 personnes le 20 août 2017 avec l'Office de Tourisme Cœur du Perche.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois.

Les lauréats seront prévenus par téléphone, mail et/ou réseaux sociaux. Les résultats seront publiés sur les sites officiels des Offices de tourisme, de la Maison du Parc naturel régional du Perche et sur les réseaux sociaux (Facebook...).

## Article 5. Loi Informatiques, droits et libertés

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées au syndicat mixte du Pays du Perche ornaïs pour l'acheminement des lots.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez écrire au Pays du Perche ornaïs, 8 rue de tribunal, 61400 Mortagne-au-Perche.

Par ailleurs, le participant au concours garantissent avoir toutes les autorisations nécessaires pour diffuser/exposer les photographies déposées/envoyées. Sa responsabilité sera engagée en cas de réclamation et/ou de condamnation.

Le participant déclare :

- être l'auteur de la photographie
- ne pas avoir cédé le droit des exploiter à titre exclusif ou des tiers
- décharge le syndicat mixte du Pays du Perche ornaïs de toute revendication ou réclamation tant à la propriété matérielle qu'incorporelle de la photo.

## Article 6. Litiges et Responsabilités

Le Pays du Perche ornaïs se dégage de toute responsabilité liée à un dysfonctionnement, même en rapport avec internet (réseau non sécurisé). Pour des raisons de force majeure, le concours pourra être soit modifié, interrompu ou annulé.

Les participants ne doivent pas mettre en péril leur intégrité physique et/ou mentale ou celle d'autrui en prenant des photographies (notamment dans des positions dangereuses).

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement, dans son intégralité. Toute réclamation inexacte, mensongère ou toute fraude par le participant entrainera sa disqualification.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.